



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres

Question écrite n° 54496

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur le prix du timbre poste. Le prix du timbre poste devrait prochainement passer de 50 à 53 centimes d'euro. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette augmentation.

Texte de la réponse

Le prix du timbre passera de 0,50 euro à 0,53 euro au 1er mars 2005, pour les envois jusqu'à 20 grammes. Le prix du timbre à destination de l'Europe passera de 0,50 euro à 0,55 euro, y compris pour les envois à destination des dix nouveaux pays membres de l'Union européenne. Avec 0,53 euro, le prix du timbre en France se situera dans l'exacte moyenne des tarifs européens pour l'envoi d'une lettre domestique. Avec 0,55 euro, le prix du timbre pour l'envoi d'une lettre en Europe restera l'un des moins chers du marché européen. Pour les dix nouveaux pays membres de l'Union européenne, ce nouveau tarif constitue une baisse significative du prix des envois qui est actuellement de 0,75 euro. Cette hausse de tarifs a pour objectif de poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu au client (en un an, le taux de lettres arrivant le lendemain du jour de leur dépôt est déjà passé de 69 % à près de 80 % à fin novembre 2004 et doit atteindre 85 % d'ici 2007) et de financer, pour cela, la modernisation de l'outil industriel du courrier, dont le coût représente un investissement de 3,4 milliards d'euros sur cinq ans. Rappelons que, sur une longue période, l'indice des prix postaux a progressé significativement moins vite que l'inflation. Cette augmentation n'est donc qu'une mesure de rattrapage en phase avec les dispositions contenues dans le contrat de plan entre La Poste et l'État pour la période 2003-2007. L'impact sur le budget des ménages sera en moyenne de l'ordre de moins de 0,30 euro par mois et par ménage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54496

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10381

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2224